

Rentrée 2019 : Les enseignements de spécialité dévoilés

Publié le 18-10-2018

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat général, qui entrera en vigueur à la rentrée 2019, les différents enseignements de spécialité retenus par le rectorat pour le lycée de la mer et du littoral sont : humanités, littératures et philosophie

histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques

langues, littératures et cultures étrangères

mathématiques

physique - chimie

sciences de la vie et de la terre

sciences économiques et sociales

Le choix des enseignements de spécialité s'opèrera de la façon suivante : en classe de première, l'élève choisit trois enseignements de 4 heures hebdomadaires dans la liste proposée.

en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de 6 heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

La carte des enseignements optionnels (enseignement général et enseignement technologique) en classes de seconde, première et terminale sera arrêtée par le rectorat le 22 janvier.